



Lille, le 7 juillet 2025

Objet : redéploiement des agent.es AESH pour la rentrée 2025

Madame la Rectrice,

La section académique est alertée par de nombreux collègues AESH qui ont découvert, à la fin de l'année scolaire, leur changement d'établissement d'exercice à la rentrée 2025.

La plus grande confusion règne entre les PIAL qui ont d'ores-et-déjà procédé à des affectations nominatives, permettant au moins à nos collègues de prendre contact avec leur nouveau lieu d'exercice, et ceux qui ont simplement signalé aux EPLE le nombre d'agent.es redéployé.es et bien souvent la réduction de la quotité d'accompagnement, sans que les collègues sachent qui sera concerné.

À cette incertitude très mal vécue par les agents, s'ajoute l'annonce du plafonnement du nombre d'heures d'accompagnement par élève et surtout l'augmentation sensible du nombre d'élèves accompagnés par AESH.

Le Snes-FSU souhaite par ce courrier alerter sur les conditions dans lesquelles s'effectue un redéploiement précipité, que nos collègues ne peuvent percevoir que comme une nouvelle manifestation du mépris de l'institution pour celles et ceux dont les conditions d'exercice sont de plus en plus dégradées et dont la précarité est connue.

Ajoutons enfin que la verticalité et/ou l'opacité de la communication aboutit, dans un certain nombre de PIAL, à occulter les souhaits des agent.es qui auraient souhaité une mobilité au sein du PIAL. Il apparaît aussi que dans certains EPLE, à l'inverse, certain.es de nos collègues subissent des pressions pour solliciter un changement d'établissement. Nous vous signalons par ailleurs ces situations.

Nous vous prions de croire, Madame la Rectrice, en l'attachement du SNES-FSU au Service Public de l'Éducation Nationale.

Pour la section académique du Snes-FSU

Jean-François Carémel